

Délibération du 14 octobre 2022

délibération **N° 2022-59 C**

objet **Décision modificative n°1 – Budget principal**

- Date de convocation : le 07 octobre 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 07 octobre 2022 s'est réuni le 14 octobre 2022 à 15 h 30 au Bâtiment « La Pyramide », salle de réunion « KHEOPS », Parc d'activité Alpespace, 61 Voie Champollion 73800 PORTE-DE-SAVOIE et en visio.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 21, Nombre de votants : 25

- Etaient présents : 21

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
	GRILLAUD Laurent
Communauté d'Agglomération Grand Lac	BADIN Benoît
	GRANGE Yves
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes Cœur de Savoie	VAN STRAATEN Nicolas
	GIRARD Marc
Communauté de Communes Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	VEUILLET Christophe
Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche	BRUNIER Thierry
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
	SPIGARELLI Lucien
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	PERRIER Jean-Claude
	SIMON Christian
	REYNAUD Claude

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 4

THEVENON Raphaël donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian

VIGUET-CARRIN Françoise donne pouvoir de vote à DAL BIANCO Serge

DRIVET Jean-Marc donne pouvoir de vote à GRANGE Yves

GIRAUD Murielle donne pouvoir de vote à BLANQUET Denis

Délégués excusés : 8

BURNIER-FRAMBORET Frédéric ; SARTORI Walter ; FABRE Maryse ; LAURENT Philippe ; MAITRE Florian ; RUFFIER-LANCHE René ; BOIRON Laurence ; ROUGEAX Jean-Pierre

Délégués absents : 6

BRUN Pierre ; JOLY Max ; LEOUTRE Jean-Marc ; GUIGUE Thibault ; DANIS Georges ; AMET Yannick

Délibération du 14 Octobre 2022

délibération

N°2022-59 C

objet

Décision modificative n°1 – Budget principal

Monsieur Christian RAUCAZ, Vice-Président, expose la nécessité de procéder à un ajustement d'inscription de crédits du budget principal au travers d'une décision modificative.

La présente décision modificative n°1 du budget principal s'équilibre de la manière suivante, à hauteur de + 1 000 000 € en dépenses et recettes de la section de fonctionnement, et avec des virements internes à la section d'investissement (en dépenses uniquement) :

Dépenses	BP 2022	BS	DM1	Total
60 - Achats et consommables	1 718 000,00 €			1 718 000,00 €
61 - Exportation déchets, REFIOM, mâchefer	3 870 000,00 €		1 000 000,00 €	4 870 000,00 €
61 - Autres prestations extérieures	3 313 000,00 €			3 313 000,00 €
62 - Honoraires (dont contrôles environnementaux)	492 700,00 €			492 700,00 €
63 - TGAP	1 400 000,00 €			1 400 000,00 €
63 - Autres taxes (TICFE, taxe communale, divers)	282 000,00 €			282 000,00 €
Chap. 011 - Charges à caractère général	11 075 700,00 €	- €	1 000 000,00 €	12 075 700,00 €
Chap. 012 - Charges de personnel	5 100 000,00 €			5 100 000,00 €
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante	167 500,00 €			167 500,00 €
Chap. 66 - Charges financières	1 735 000,00 €	100 000,00 €		1 835 000,00 €
Chap. 67 - Charges exceptionnelles	40 000,00 €			40 000,00 €
Chap. 022 - Dépenses imprévues	- €	600 000,00 €		600 000,00 €
Chap. 042 - Opérations d'ordre entre sections (amortiss ^{ts})	4 100 000,00 €	300 000,00 €		4 400 000,00 €
Total dépenses fonctionnement	22 218 200,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	24 218 200,00 €

Recettes	BP 2022	BS	DM1	Total
Chap. 013 - Attén. de charges (rembours ^t assur. personnel)	60 000,00 €			60 000,00 €
706 - Prestations de services (adhérents et clients publics)	13 375 000,00 €		1 000 000,00 €	14 375 000,00 €
706 - Prestations de services (traitement des boues)	1 230 000,00 €			1 230 000,00 €
706 - Prestations de services (refactu TGAP)	1 725 000,00 €			1 725 000,00 €
706 - Prestations de services (DASRI)	900 000,00 €			900 000,00 €
706 - Prestations de services (redevance OM clients privés)	180 000,00 €			180 000,00 €
707 - Vente de matériaux	150 000,00 €			150 000,00 €
7084 - Mise à disposition de personnel aux centres de tri	1 500 000,00 €			1 500 000,00 €
7088 - Autres produits (vente d'énergie)	2 600 000,00 €			2 600 000,00 €
Chap. 70 - Ventes de produits	21 660 000,00 €	- €	1 000 000,00 €	22 660 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	10 000,00 €			10 000,00 €
Chap. 77 - Recettes exceptionnelles	30 000,00 €			30 000,00 €
Chap. 042 - Quote part subv. Invest. virée au résultat (777)	458 200,00 €			458 200,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté		1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
Total recettes fonctionnement	22 218 200,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	24 218 200,00 €

Section d'investissement

Dépenses	BP 2022	BS + RAR	DM1	Total
Chap. 16 - Emprunts et dettes	2 800 000,00 €	300 000,00 €		3 100 000,00 €
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	205 060,90 €		305 060,90 €
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	6 491 800,00 €	283 799,67 €		6 775 599,67 €
Chap. 23 - Immobilisations en cours	4 250 000,00 €	7 353 253,50 €	-5 000,00 €	11 598 253,50 €
Chap. 27 - Autres immobilisations financières			5 000,00 €	5 000,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	458 200,00 €			458 200,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales				- €
Total dépenses investissement	14 100 000,00 €	8 142 114,07 €	- €	22 242 114,07 €

Recettes	BP 2022	BS + RAR	DM2	Total
1068 - Réserves		559 025,87 €		559 025,87 €
Chap. 16 - Emprunts et dettes	10 000 000,00 €			10 000 000,00 €
Chap. 23 - Avances et acomptes versés				- €
Chap. 27 - Autres immobilisations financières				- €
Chap. 040 - Opérations d'ordre entre sections (amortissts)	4 100 000,00 €	300 000,00 €		4 400 000,00 €
001 - Solde d'exécution investissement N-1		7 283 088,20 €		7 283 088,20 €
021 - Virement de la section de fonctionnement				- €
Total recettes investissement	14 100 000,00 €	8 142 114,07 €	- €	22 242 114,07 €

Explications :

Section de fonctionnement

Une augmentation significative des tonnages détournés de l'UVETD a été nécessaire depuis le début de l'année 2022 : 22 000 tonnes exportées au 31/08/2022 (dont 11 600 tonnes sur les seul 1^{er} trimestre), contre 7 000 tonnes au 31/08/2021 (0 tonne au cours du 1^{er} trimestre).

Cette tendance est due à plusieurs facteurs :

- la forte hausse des tonnages gérés par le syndicat par rapport à 2021, notamment au cours du 1^{er} trimestre (+ 42% cumulés au 31/03/22)
- la période d'arrêt supplémentaire d'environ une semaine afférente au projet « optimisation de la chaleur fatale »
- les arrêts techniques imprévus de l'UVETD

Il convient donc d'abonder la ligne de crédit correspondante (chapitre 1011, article 611) à hauteur de 1 000 000 €.

Ces dépenses sont équilibrées dans cette DM n°1 par des recettes de fonctionnement supplémentaires, également inscrites à hauteur de 1 000 000 € en facturation des tonnages OMR (article 706).

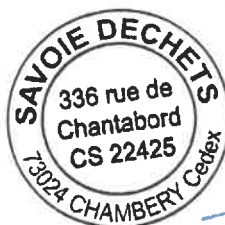
Section d'investissement

Un montant de 5 000 € est inscrit au chapitre 27 en autres immobilisations financières : il s'agit d'une modification d'imputation de cette ligne auparavant fléchée en dépense de fonctionnement au titre des aides sociales. Il s'équilibre par une réduction de 5 000 € sur le chapitre 23.

Vu les crédits inscrits au budget primitif et au budget supplémentaire de l'exercice 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la décision modificative n°1 du budget principal comme détaillé ci-dessus.



La Présidente,
Marie BENEVEISE